



La coopération franco-algérienne dans le domaine économique et financier

Actualisation au 31 mai 2004

© MINEFI – DREE/TRÉSOR

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Les principaux instruments financiers

L'Algérie est éligible à l'ensemble des instruments français d'aide publique au développement et bénéficie également d'un mécanisme de conversion de sa dette bilatérale en investissements.

L'Agence française de développement (AFD) reprend depuis quelques années ses activités en Algérie, orientées vers le financement délié, à des taux concessionnels, de projets à fort caractère social : l'AFD a signé à l'occasion de la visite d'Etat du Président Chirac trois conventions de prêt dont l'un en faveur de la résorption de l'habitat insalubre (25 M€) et l'autre en faveur du projet relatif au transfert des eaux du barrage de Taksebt (50 M€), également financé par la BEI.

Suite au séisme du 21 mai 2003 dans la région d'Alger, l'agence a également proposé un concours spécifique de 50 M € affecté aux opérations d'aménagement urbain et de réparation des réseaux. Cette convention devrait être signée à l'occasion de la visite à Alger de Monsieur Nicolas Sarkozy les 4 et 5 juin prochain.

Des instruments financiers mis au service des grands projets et de l'encouragement des investissements français en Algérie

La Réserve Pays émergent consiste en des prêts concessionnels bilatéraux qui viennent en appui des projets importants pour le développement du pays et où interviennent des entreprises françaises. En 2001, la **Réserve Pays Emergents** a permis le financement d'une usine de déminéralisation de l'eau à Brédéah (10 M€), près d'Oran. Elle pourrait à nouveau être sollicitée pour d'importants projets d'infrastructures en Algérie.

La conversion de dettes en investissements

Suite à la visite d'Etat en France de M. Bouteflika en 2000, la France a décidé d'octroyer à l'Algérie une partie de son soutien financier sous la forme du mécanisme de conversion de créances en investissements. L'accord formel du Club de Paris, obtenu en juillet 2000 sur proposition de la France, a permis la signature, à Alger le 17 décembre 2002, d'un accord portant sur 61 M€

L'Algérie peut, grâce à ce mécanisme, racheter un montant de 61M€ de sa dette vis-à-vis de la France avec une décote de 44% et en monnaie locale, et transformer le produit de ce rachat en l'équivalent d'investissements étrangers durables en Algérie. Les investisseurs privés peuvent quant à eux réduire le coût de leurs investissements en bénéficiant de dinars algériens à des conditions avantageuses.

Les investissements éligibles sont des investissements en capital bénéficiant à tous les secteurs d'activité économique pour financer un projet nouveau, l'extension d'un projet existant, ainsi que des prises de participation dans les entreprises algériennes.

La coopération entre administrations

La coopération entre les administrations en charge des questions économiques et financières a vocation à se renforcer

L'ADETEF, l'instrument de Coopération du Ministère des Finances français, qui n'a jamais interrompu ses interventions en Algérie, a repris une activité plus intense depuis 1999, principalement en direction du Ministère des Finances. L'ADETEF promeut des échanges d'expertises entre hauts fonctionnaires sur en organisant des missions fréquentes entre les deux pays. Les principaux départements bénéficiaires ont été ces dernières années les directions générales des douanes, des impôts, ainsi que l'inspection générale des finances.

Douanes : dense depuis plusieurs années, le programme de coopération pour 2004 avec les Douanes comprend des formation de formateurs sur le système harmonisé, l'Appui à la mise en place d'un centre de formation d'équipes cynophiles, la mise en œuvre de la convention portuaire entre les douanes des ports de Marseille et d'Alger qui montre que la coopération est entrée dans une phase opérationnelle.

A travers l'ADETEF, la DGDDI française a également marqué sa disponibilité pour participer au le programme MEDA de mise à niveau des régies financières, pour accompagner la transition dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'association (20 MEUROS au total).

La DGI : La coopération entre les deux directions a notamment permis d'accompagner la création au sein du Ministère des Finances algérien d'une direction des grandes entreprises (le DG souhaite visiter la DGE française), ainsi que de la mise en place, à titre pilote, de Centre des Impôts.

Enfin, en matière de lutte contre le financement du terrorisme, l'évaluation des besoins d'assistance technique de l'Algérie a été considérée comme prioritaire par le Groupe d'Action Contre le Terrorisme créé lors du sommet d'Evian. Le dispositif algérien de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - une cellule de renseignement financier a été récemment créée au sein du Ministère des Finances - a fait l'objet d'une évaluation par la Banque Mondiale qui est en train de mettre en place un programme d'assistance technique auquel la France devrait contribuer..

L'appui au développement du secteur privé et à l'amélioration de l'environnement des affaires

A l'instar d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux, la France a consacré une partie de ses programmes à l'appui au développement du secteur privé et aux réformes touchant à l'environnement des affaires.

Un programme sur Fonds de Solidarité Prioritaire a été mis en place en 2002 qui a débouché, avec le concours du CFCE / Ubifrance sur la création, à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) d'un service d'information économique et commerciale sur les marchés extérieurs à destination des entreprises algériennes, ainsi que sur la mise en place, avec l'appui de la CCIP, d'un centre de médiation et d'arbitrage pour faciliter le règlement des litiges entre entreprises de droit algérien.

L'Algérie devrait également bénéficier prochainement **du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)**, à travers une aide aux organismes algériens en charge de la promotion, de la garantie et du financement des exportations algériennes hors hydrocarbures, pour que les entreprises algériennes bénéficient des opportunités liées à l'insertion accrue de l'Algérie dans les échanges internationaux.

Dans le domaine bancaire, l'Association algérienne des banques et établissements financiers (ABEF) et la Fédération Bancaire Française (FBF) ont été invitées à se rapprocher pour créer un groupe de réflexion sur les moyens de favoriser la diffusion de l'expérience française en matière de réforme bancaire, de promouvoir le rapprochement entre les banques des deux pays, de fluidifier les transactions commerciales et financières, et d'accroître les actions de formation aux métiers de la banque.

Afin de faciliter l'investissement privé et l'accès au crédit qui reste difficile, notamment pour les petites et moyennes entreprises, il sera fait appel à l'expérience de la **SO FARIS**. L'AFD a de son côté mis en place depuis l'été 2003, une ligne de crédit de 40 M€ auprès du Crédit Populaire Algérien, destinée à l'équipement des PME-PMI algérienne. Une première ligne de crédit de 15 M€ avait été mise en place en 1999. Le rôle de la PROPARGO, instrument de l'AFD, dans le soutien au financement d'opérations d'investissement devrait être également accru.

La formation

Parallèlement au soutien accordé à certains établissements algériens spécialisés dans la formation à caractère économique et financier (à l'image de l'École Supérieure de Banque régulièrement soutenue par la coopération du Ministère des Affaires Étrangères, notamment dans sa politique d'acquisition d'ouvrages de référence), la visite d'État du Président Chirac en mars 2003 a donné l'impulsion nécessaire au projet de création d'une École supérieure des Affaires à Alger, dont les partenaires principaux seront la CACI, côté algérien et côté français la CCIP, la CCI Marseille et l'Université de Lille.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.

Auteur : Mission Economique d'Alger

